

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

N° 2025/04/09/15 -OBJET : Mises à disposition gracieuses et locations de l'Espace Galerie.

Le neuf avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, LAFFITTE Patrick, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET jusqu'au point 27 inclus, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Christine GARCIN-GOURILLON.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Emilie GERMAIN à Alexandre WAJS

Absents excusés : Fanny ARSAC, FABRE Thierry, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET à compter du point 28

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Fabienne CITI

Madame le Rapporteur indique que la commune a été sollicitée pour des mises à disposition gracieuses et locations de l'espace Galerie comme indiqué ci-dessous :

- mise à disposition gracieuse, du 18 avril au 14 mai 2025, association les Arts dans la Vallée, pour une exposition,
- mise à disposition gracieuse, du 23 au 25 mai 2025, association Arts mis à nu, pour une exposition,
- location, du 02 au 15 juin 2025, par Monsieur Alain GARCIA, pour une exposition,
- location, du 23 au 29 juin 2025, par Capucine Créations, pour une exposition de tableaux et sculptures,

Madame le Rapporteur ajoute qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à signer les conventions de mises à disposition gracieuses et de locations de l'espace Galerie comme ci-dessus indiqué.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** la mise à disposition à titre gracieux de l'Espace Galerie aux associations « les Arts dans la Vallée » et « Arts mis à nu »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes aux locations et mises à disposition gracieuses telles que présentées

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 10 AVR. 2025

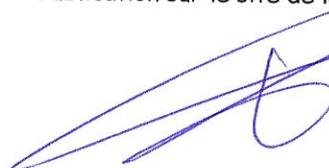
Secrétaire de séance

Bernadette SAMUEL



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le : 10 AVR. 2025